



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241218-DEL-24-12-18-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

Mme Magali Lamir à M. Olivier Poneau, Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Johanne Ledanseur à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Philippe Ferret, M. Arnaud Bertrand à M. Pierre Testu, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Michel Bucheton, M. Alexandre Richefort à M. Damien Metzlé, Mme Christine Decool à Mme Claudine Queyrie, M. Franck Thiébaux à M. Pierre-François Brisabois.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : M. Damien Metzlé

Délibération n° DEL-24-12-18-33

Objet : Délégation de service public relative à la production et la distribution de chaleur conclue avec la société VELIDIS - Rapport annuel exercice 2023.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-24-12-18-33

Objet : Délégation de service public relative à la production et la distribution de chaleur conclue avec la société VELIDIS - Rapport annuel exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.3131-5,

VU le rapport annuel 2023, relatif à la délégation de service public du chauffage urbain de la Ville confiée à la société VÉLIDIS, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie en séance le 09 décembre 2024, a pris acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public du chauffage urbain de la Ville confiée à la société VÉLIDIS,

CONSIDÉRANT que la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 09 décembre 2024, a pris acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public du chauffage urbain de la Ville confiée à la société VÉLIDIS,

CONSIDÉRANT que la commission Ressources, réunie en séance le 09 décembre 2024, a pris acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public du chauffage urbain de la Ville confiée à la société VÉLIDIS,

CONSIDÉRANT que la commission Solidarités – Qualité de Vie, réunie en séance le 09 décembre 2024, a pris acte du rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public du chauffage urbain de la Ville confiée à la société VÉLIDIS,

CONSIDÉRANT que la Commune de Vélizy-Villacoublay a confié l'exploitation destinée à la production et à la distribution d'énergie calorifique à la société VÉLIDIS par convention de délégation de service public en date du 07 juillet 2008,

CONSIDÉRANT que la date d'échéance de la délégation de service public a été fixée au 30 juin 2026, en vertu de l'avenant n° 6 à la convention,

CONSIDÉRANT que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, dont l'assemblée délibérante prend acte,

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2023, le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité de service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission,

ENTENDU l'exposé de M. Frédéric Hucheloup, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix).

Délibération n° DEL-24-12-18-33

Objet : Délégation de service public relative à la production et la distribution de chaleur conclue avec la société VELIDIS - Rapport annuel exercice 2023.

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice 2023 relatif à la délégation de service public du chauffage urbain de la Ville confiée à la société VÉLIDIS, annexé à la présente délibération.

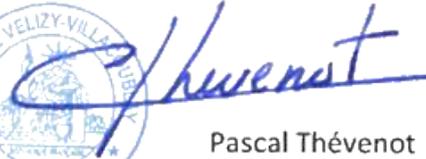
Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Damien Metzlé
6^{ème} Adjoint au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire